

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15

**SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Lundi 17 Octobre à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

**Présents** : : José NUNES, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Didier MAHOUX, Jean-Bernard CEBE, Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Mathieu LAFON, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Catherine AURIOL, Hélène VA, Pierre MONTENEGRO, Thierry ZANARDO, Sabine Gorsse.

Date de la convocation : 10/10/2022  
Date d'affichage : 10/10/2022

Madame Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance

**OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE (En application de l'article 3-3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le contrat à durée déterminée de Mme Joan BOCHATON qui avait débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2022, arrive à échéance le 31 octobre 2022. Ce contrat peut être renouvelable. La durée maximale de ce type de contrat est de 2 ans et la durée des CDD successifs ne peut excéder 6 ans.

- Considérant que la commune compte moins de 2 000 habitants,
- Considérant que Mme CAMOUS est en arrêt maladie,
- Considérant l'accroissement d'activité au niveau administratif,
- Considérant que le bon fonctionnement du service implique le renouvellement d'un recrutement d'un agent non titulaire pour une durée hebdomadaire de 30 heures pour les mois de novembre 2022 à mai 2023

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler le contrat à durée déterminée régi par les dispositions relatives aux agents non titulaires de droit public telles qu'elles résultent de l'article 3 - 3, alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

Voix pour : 15

- **AUTORISE** Mr le maire à signer le contrat à durée déterminée cité ci-dessus avec Mme Joan BOCHATON.
- **DEFINIT** les conditions suivantes :
  - Durée du contrat : du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 mai 2023 inclus,
  - Durée hebdomadaire du travail : 30 heures hebdomadaires pour les 7 mois ; Madame BOCHATON Joan devra se conformer aux instructions concernant les conditions d'exécution du travail et à respecter l'horaire pratiqué dans la collectivité,
  - Rémunération selon le grade d'adjoint administratif

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le Maire, José NUNES.

